

Déclaration de vols et détournements de stupéfiants ou de psychotropes

La transmission des déclarations de vols et détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes se fait exclusivement par mail à l'adresse suivante : stupetpsy@ansm.sante.fr

L'objet du mail doit indiquer :

- Vol/détournement /Nom de la société

Déclaration de vol ou détournement de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes -
Formulaire

